

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026\_238

Feuillet n°045

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

**VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

VU, l'arrêté municipal n° 2026\_236 concernant la Fête des voisins organisée le 29 mai 2026 par l'Association Les Voisins du Ballon rue René Cassin à Wimereux,

CONSIDERANT, la **demande de l'entreprise DELVOY** pour prolonger l'arrêté municipal n° 2025\_210 en date du 05 avril 2026 **concernant l'installation de 2 bennes au niveau du 15 rue René Cassin jusqu'au 12 juin 2026,**

CONSIDERANT, **qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,**

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Afin de **permettre l'installation de bennes**, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- au niveau du n° 15 rue René Cassin, sur 4 places de stationnement (suivant plan au verso)
- du 20 mai 2026 à 18 h 00 au 12 juin 2026 à 18 h 00.

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 3 : **L'entreprise DELVOY est responsable du parfait déroulement de ces travaux.**

Article 4 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VU, le D.G.S.

#signature#

